



Demande de titre de séjour pour femme étrangère en situation irrégulière

Par **samsy35**, le **23/03/2010** à **17:58**

Bonjour,

Je viens sur ce forum pour avoir des conseils concernant la situation de ma conjointe. Pour vous bien éclairer la situation, je vais d'abord vous présenter ma situation puis la sienne.

Je suis étranger en situation régulière, entrée légalement en France comme étudiant, diplômé de université. Dans ma vie privée, je suis père de deux garçons Français, issus de ma première union libre avec une leur mère.

Je suis titulaire d'une carte de séjour portant la mention "vie privée et famille". Je suis en cours de demande de naturalisation. Je travaille dans une grande entreprise, dispose d'un contrat en CDI et un appartement 3 pièces.

Ma requête pour avoir la résidence de mes enfants est en cours auprès de la juge d'affaire familiale car la mère ne veut plus la garde. Pour l'instant, je prends mes enfants un weekend sur deux en terme de visite et ça se passe bien.

Voilà, depuis 1 an, j'ai rencontré quelqu'un (*mon amour d'enfance*) avec qui je vis actuellement. Notre problème sait qu'elle est en situation irrégulière. Elle est mariée avec un Français mais entrée illégalement sur le territoire suite à des complications au niveau de l'Ambassade. Arrivée en France, son mari refuse de lui faire ses papiers et ce, depuis 4 ans. Ils ont décidé de vivre chacun de son côté mais toujours marié. La préfecture ignore jusqu'alors l'existence de leur mariage.

Aujourd'hui, nous attendons un enfant (*bientôt 3 mois de grossesse*). Je suis complètement pommé et ne sais plus quoi faire. On s'interroge beaucoup de comment va-t-on faire pour

qu'elle ait ses papiers sans qu'on soit obligé de faire recours à une tierce pour la reconnaissance de l'enfant. si tel est le cas, franchement, moi ça m'embête et elle le sait, puisque je n'aurais pas l'autorité parentale et l'enfant ne pourrait bénéficier à mes biens. ça me rend fou, rien d'y penser.

Pour l'instant, j'ai une mutuelle qui prend en charge les soins médicaux de toute ma famille mais impossible de lui faire bénéficier compte tenu de sa situation, du coup je prends en charge à 100% les frais liés à la grossesse (*Dieu merci je travaille*).

Vraiment, je ai besoin de vos conseils, tant d'interrogation me revient , quelle démarche vous ns conseillerez-vous ? Est-ce possible de déposer une requête devant le tribunal administratif pour une demande de carte de séjour compte tenu de notre situation familiale et professionnelle (*beaucoup de déplacement à la semaine*).
Merci d'avance pour vos conseils